

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00786

Numéro SIREN : 813 228 327

Nom ou dénomination : A.P LA DIFFERENCE

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2023 sous le numéro de dépôt 8483

SARL A.P LA DIFFERENCE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 430 000 euros

Siège social : La Différence -11 rue du quintau - 17140 LAGORD

Registre du commerce et des sociétés de La Rochelle

Décision de l'associé unique gérant du 18 septembre 2023

Le 18 septembre 2023

A Lagord,

Le soussigné AMICHAUD Philippe associé unique et gérant de la société A.P LA DIFFERENCE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Il a pris les décisions suivantes

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui se traduisent par une perte de 6833 euros.

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à - 6833 euros au poste report à nouveau.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

A P

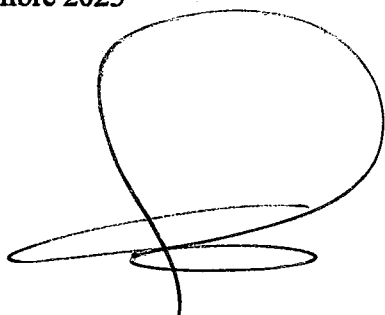
De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait en deux originaux,

À LAGORD

Le 18 septembre 2023

Signature

A stylized handwritten signature consisting of a large, rounded loop at the top, followed by a horizontal line, and then a series of smaller loops and a final downward stroke.

① **BILAN SIMPLIFIE**

DGFIP N° 2033-A-SD2023

Désignation de l'entreprise		RUE DU QUINTAU		Néant ☐						
Adresse de l'entreprise		17140 LAGORD								
SIRET		8 1 3 2 2 8 3 2 7 0 0 0 1 7								
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12						
		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021						
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012						
		014		016						
	Immobilisations corporelles*	028	473 660	030	110 495	363 164	363 500			
	Immobilisations financières* (1)	040		042						
	Total I (5)	044	473 660	048	110 495	363 164	363 500			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		060		062						
	Marchandises *	064		066						
		Avances et acomptes versés sur commandes	068		070					
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	072		074			4 259			
		Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	26 926	086		26 926	27 207			
	Charges constatées d'avance *	092		094						
	Total II	096	26 926	098		26 926	31 466			
	Total général (I + II)	110	500 586	112	110 495	390 091	394 967			
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		430 000	430 000					
	Ecart de réévaluation	124								
	Réserve légale	126								
	Réserves réglementées*	130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132								
	Report à nouveau	134		(61 659)	(53 868)					
	Résultat de l'exercice	136		(6 833)	(7 791)					
	Subventions d'investissement	137								
	Provisions réglementées	140								
	Total I	142		361 508	368 341					
Provisions pour risques et charges Total II						154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		2 000	2 000					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		26 583	24 626					
	Produits constatés d'avance	174								
Total III						176	28 583	26 626		
Total général (I + II + III)						180	390 091	394 967		
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		14 196			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NQT.

le gérant
Philippe AMICHAUDCertifié conforme
A.P.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL AP LA DIFFERENCE		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2022		Exercice N-1 clos le 31/12/2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	776	
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	26 505	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	29 403	
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	1	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	26 506	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	189	
	Variation de stock (marchandises) *			236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	1 125	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	13 392	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	485	244	3 060	
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	1 042	
	Dotations aux amortissements *			254	14 532	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		
		260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	33 339		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(6 833)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles (VI)			300		
	Impôts sur les bénéfices *			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(6 833)
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés		247		330		
écart de valeurs liquidatives sur OPC *			248			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))			249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, series A)	986		989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, series B)	981		991		
	ZFA NG (44, series C)	345		344		
	Zone franche urbaine (44, series D)	987		127		
	Jeune entreprise innovante (44, series A)		989			
	Agences d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991			
	Investissements outre-mer		344			
	Zones de développement prioritaire (art. 44 septies)		993			
	Dédouaneur agréé (44, series E)		990			
	Crédence due au report en arrière du déficit	346		655		
dont divers *	Dédouaneur agréé (art. 39 decies A)	643		645		
	Dédouaneur agréé (art. 39 decies B)					
	Dédouaneur agréé (art. 39 decies C)	648		649		
	Dédouaneur agréé (art. 39 decies D)					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		
Bénéfice col. 1				354	6 833	
Déficit col. 2						
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : *		61.639				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		
Bénéfice col. 1				372	6 833	
Déficit col. 2						

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

A?

Certifié conforme

le gérant
Philippe AMICHAUD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : EURL AP LA DIFFERENCE		Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	65 822	422		424		426	65 822				
	Constructions	430	372 993	432		434		436	372 993				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 191	442		444		446	13 191				
	Installations générales, agencements divers	450	6 698	452	14 196	454		456	20 894				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	760	472		474		476	760				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	459 464	492	14 196	494		496	473 660				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	78 846	522	12 433	524		526	91 280				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	13 103	532	88	534		536	13 191				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 255	542	2 011	544		546	5 265				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	760	562		564		566	760				
TOTAL		570	95 964	572	14 532	574		576	110 495				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

A.P

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **EURL AP LA DIFFERENCE**Néant ☐**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	61 639
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	61 639
Déficits de l'exercice	860	6 833
Total des déficits restant à reporter	870	68 472

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	1 042
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	1 042
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise : **EURL AP LA DIFFERENCE**Exercice ouvert le : **01/01/2022** et clos le : **31/12/2022**Durée en nombre de mois **12****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	26 505
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	26 505

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	4 363
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	10 343
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	14 706

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	11 801
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)

117

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.P

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 81322832700017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AP LA DIFFERENCE

ADRESSE (voie) RUE DU QUINTAU

CODE POSTAL

17140

VILLE

LAGORD

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	430
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination AP PROJECT

N° SIREN (si société établie en France) 812238723 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 430

Adresse : N° 22 Voie BD BEAUMARCHAIS

Code postal 75011

Commune PARIS

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.S

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

☒ 0 (1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **31/12/2022**

N° SIRET **81322832700017**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **EURL AP LA DIFFERENCE**

ADRESSE (voie) **RUE DU QUINTAU**

CODE POSTAL **17140** VILLE **LAGORD**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

A.P